

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le trois novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques DROUHIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jacques DROUHIN, Gérard AUPETIT, Mesdames ANTOINE Annick, Christelle INACIO, Marguerite PICHON, Eliane FABRIS, Monsieur Antoine DELION, Madame Catherine JOUIN-REY, Messieurs Jean-Marie COURTOIS, Jean-Baptiste BIGOT, Fabrice TESTOLIN, Mesdames Elisabeth SEILER, Muriel NARBONNE

Absent excusé : Mr Antoine FENOLL pouvoir donné à Mr Jacques DROUHIN

Absent : Mr Monder AOUADHI

Secrétaire de séance : Mr Antoine DELION

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 septembre 2008

Aucun conseiller n'ayant de remarque à formuler, le conseil municipal procède à la signature du registre.

PROPOSITION D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES POUR NOMINATION DE LA NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu d'établir une liste communale de 24 contribuables de la commune afin que la Direction des Services Fiscaux puisse constituer la nouvelle commission communale des impôts directs composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré le conseil municipal propose :

Commissaires titulaires : Jean-Marie COURTOIS, Muriel NARBONNE, Catherine REY JOUIN, Eliane FABRIS, Antoine FENOLL, Marguerite PICHON, Monder AOUADHI, Daniel POUGET (propriétaire de bois) , Alain PATRON (Villemaréchal), Gabriel GOLDSTEIN, Céline FILLIEUX, Nicole KOCZWARA

Commissaires suppléants : Jean-Baptiste BIGOT, Gérard AUPETIT, Antoine DELION, Christelle INACIO, Elisabeth SEILER, Fabrice TESTOLIN, Annick ANTOINE, Christophe GANNEVAL, Alain KOHEN, André MEUNIER, Sandra MATHOU, Dominique DECRESSAT

TRIENNAL DE VOIRIE : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire précise que suite à la mise en concurrence effectuée à travers l'annonce affichée à la porte de la mairie le 3.09.08 il a reçu une seule offre des services de la Direction Départementale de l'Équipement de Seine et Marne, pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'élevant à 7.015 € H.T. et demande aux

conseillers si ceux-ci acceptent cette proposition. Il rappelle que le contrat triennal de voirie concernera les rues de la Croix st Marc, la rue Tripier, la rue d'Episy, la rue Grande et la rue de l'Orvanne.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte le projet de contrat proposé s'élevant à 7.015 € H.T.

APPROBATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire précise qu'il a sollicité :

- le Conseil Général représenté par Mr Bruno HONORÉ avec lequel nous avons élaboré un plan des itinéraires de promenade et de randonnée afin d'obtenir une subvention d'un montant maximal de 70 % qui permettrait ainsi la restauration de l'ensemble du petit patrimoine concerné par la traversée des chemins balisés. C'est-à-dire les passerelles, les lavoirs et le pont médiéval.
- Le CAUE pour rédiger un cahier des charges remis aux entreprises

Après examen des différents devis par la commission environnement, c'est le devis de l'entreprise GOULARD qui a été retenu pour un montant TTC de 66.135,93.

Le sénateur Jean-Jacques HYEST accepte, dans le cadre de sa réserve sénatoriale, de subventionner ce projet à hauteur de 10 %.

Le maire rappelle que pour toutes opérations le montant maximal de subventions est de 80 %.

Le Maire précise que ce projet de restauration s'inscrit dans la perspective de labelliser Flagy comme « petite cité de caractère » et demande au conseil municipal s'il approuve le plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée , la demande de subvention ainsi que le devis présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée, la demande de subvention ainsi que le devis.

CONFIRMATION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS DU BUDGET ASSAINISSEMENT ET REGULARISATION DES ECRITURES

Monsieur le Maire précise qu'après vérification avec les services de la trésorerie les délibérations concernant la durée des amortissements n'ont pas été prises, et que par conséquent il y a lieu de confirmer l'amortissement de :

- la station d'épuration sur 30 ans
- du réseau sur 60 ans
- des frais d'étude du schéma directeur d'assainissement sur 5 ans
- des subventions obtenues sur 60 ans
-

Par ailleurs, il y a lieu de rectifier les chiffres prévus au budget pour régularisation par décision modificative, suite à la double vérification effectuée, il propose les écritures suivantes :

ARTICLE	SECTION EXPLOITATION		SECTION INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
777		+4.414,11		
13912			+ 4.811 ,15	
13911			- 181,40	
19913			-215.64	
6811	+ 21.742.40			
28135				+ 3.730,65
28150				+ 21.556.39
2031				+7.233,78
281352				- 10.778.42

Pour rééquilibrer le budget (déséquilibré d'.1 € actuellement) du fait de ces nouvelles écritures il propose la régularisation suivante

ARTICLE	SECTION EXPLOITATION		SECTION INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
023	-.14.500			
021				- 14.500
615	- 214.52			
6611	- 2.612,77			
2385			+ 215.64	
1641			+ 2.612,77	

Ce qui permet de réajuster les comptes et de rééquilibrer le budget, y compris les 1 € de différence.

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré approuve la durée des amortissements proposée, ainsi que les écritures présentées.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu :

- Les remerciements de la FNACA pour la subvention attribuée
- Les remerciements de la famille de Mr J.C. MARTINEZ pour la gerbe offerte lors des obsèques
- Un devis de l'entreprise DESBORDES pour l'élagage, plantation, transplantation de différents arbres rue du Safran, des Vignes Georget, qui doit être revu compte tenu de travaux supplémentaires.
- Une demande de subvention du CAUE.

Il souhaite que la commission association/animation prenne en compte cette demande lors de l'examen de l'attribution des subventions 2009, en rappelant le travail remarquable effectué par le CAUE.

- Un courrier de Mme Françoise DESVIGNES demandant d'intervenir rue Triplier afin d'éviter les infiltrations dans le bâtiment renfermant la chambre froide du Moulin.

Il informe qu'il a demandé à la SAUR d'intervenir pour vérifier par caméra si le collecteur n'était pas fissuré

puis il précise pour information que :

- des panneaux ont été installés dans la montagne pour interdire la circulation aux engins motorisés, et que ceux-ci ont été achetés pour moitié avec Mr Patrick DUPONT
- de nombreux administrés s'investissent dans les projets du conseil municipal, il s'en réjouit et les remercie
- un dossier de demande de subvention (70 % au maximum) a été déposé auprès de la Fondation du Crédit Agricole pour financer la restauration du vitrail situé au dessus de la porte du clocher, ainsi que la signalétique du marché (mise en place de 4 totems aux entrées du village)
- les travaux d'arasement de la butte devant GUEMERY ont été effectués par la D.D.E, la commune n'a eu à supporter que les frais de bornage
- dans le cadre des « amendes de police » un dossier a été transmis pour obtenir une subvention de l'ordre de 60 % à 70 % pour la création d'une « liaison douce » qui partirait du carrefour de la rue d'Episy et de la rue Grande jusqu'au terrain de foot
- le syndicat d'électrification a accepté de verser le complément contesté, de 6.179,44 € de subvention concernant l'enfouissement des réseaux place de l'église sur l'exercice 2009 et la subvention pour le remplacement des 14 points lumineux de la rue d'Episy d'un montant de 5.142 €

Dans la démarche d'un nettoyage naturel du bief traversant le village, il propose d'acheter un couple d'oies grises en souhaitant que les riverains s'attachent à ces volatiles, au moins l'expérience peut être tentée.